



Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques
et de la Pêche



RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ENCADREMENT VÉTÉRINAIRE DE LA SANTÉ ANIMALE



Tous engagés pour
la santé animale en Tunisie



Financé par
l'Union européenne



L'ÉLEVAGE, UN SECTEUR DONT LE DÉVELOPPEMENT CONSTITUE UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LA TUNISIE :

UN ENJEU ÉCONOMIQUE

- Près de **5 % du PIB** du pays
- Près de **30 millions** de têtes de bétail, dont :
 - **Bovins** : 680 000
 - **Petits ruminants** : 7,6 millions
 - **Volaille** : 21 millions

UN ENJEU SOCIAL ET TERRITORIAL

35 % de la population est rurale

UN ENJEU SANITAIRE

- **La mondialisation et le changement climatique** contribuent à des flambées de maladies animales - certaines étant transmissibles à l'homme : Brucellose, Tuberculose bovine, Fièvre de la Vallée du Rift... ;
- **Les maladies animales à fort impact** comme la fièvre aphteuse ou la peste des petits ruminants, bien que n'ayant pas une incidence directe sur la santé humaine, affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la production et le commerce ;
- La plupart de ces maladies sont endémiques, mais également liées aux mouvements transfrontaliers des troupeaux, ainsi qu'à l'émergence d'antibiorésistances, avec comme conséquences de graves répercussions socio-économiques.
Elles constituent une menace constante pour les éleveurs.

La Direction générale des services vétérinaires (DGSV) est la cheville ouvrière de la santé et du bien-être animal en Tunisie : avec les éleveurs et leurs organisations professionnelles, le réseau des vétérinaires, les autorités et collectivités locales, elle est le gardien de l'état sanitaire des troupeaux et, de ce fait, du premier maillon de la chaîne de valeur du secteur de l'élevage.

Aussi, pour renforcer son action, la DGSV bénéficie d'un jumelage financé par l'Union européenne, intitulé : « **Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale** »

LES OBJECTIFS DU JUMELAGE :

➤ OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la préservation de la santé humaine, de la santé et du bien-être animal selon l'approche « One health/Une seule santé » ; et, ainsi, à la promotion des productions animales primaires et au développement des échanges commerciaux avec l'Union européenne et à l'international.

➤ OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer le dispositif national d'encadrement des services vétérinaires en vue d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires des troupeaux, garantissant ainsi une meilleure sécurité sanitaire en vue de l'amélioration des échanges commerciaux.



CES OBJECTIFS SONT DÉCLINÉS EN TROIS COMPOSANTES OPÉRATIONNELLES :

LÉGISLATION ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

La politique de santé animale, son cadre légal et l'organisation des autorités compétentes sont revus et font référence en matière de santé et de bien-être animal ;

MANAGEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Des propositions sont faites pour améliorer la gouvernance et la chaîne de commandement aux niveaux central et régional ; les capacités managériales et techniques des services vétérinaires (SV) sont développées ; des procédures de travail sont documentées en vue de la certification de la qualité des inspections réalisées par les SV ;

COMMUNICATION

La sensibilisation des acteurs de la filière aux sujets de santé et bien-être animal est réalisée grâce à des campagnes de communication ; la visibilité de l'action des services vétérinaires est renforcée, y compris en temps de crise sanitaire.

PRÈS DE

600 JOURS D'APPUI
SONT PRÉVUS POUR
REmplir CES MISSIONS.





La Direction générale des services vétérinaires (DGSV) bénéficie d'un jumelage financé par l'Union européenne, intitulé :
« Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale »

Durée de ce projet: 3 ans

Budget : 1,5 M€

- En étroite collaboration avec les services vétérinaires français et italiens, la DGSV renforce la gestion et l'efficacité de ses services centraux et régionaux des CRDA, avec la contribution des parties prenantes (vétérinaires mandataires, collectivités locales, autorités locales et organisations professionnelles agricoles) ;
- Les échanges et le partage d'expérience avec les États membres (EM) contribuent également à la définition d'une stratégie nationale pour la santé animale pertinente dans le contexte international et institutionnel tunisien.

Instrument de la politique de voisinage de l'Union européenne, un jumelage met l'expérience des États membres à la disposition d'une administration publique d'un pays tiers, à sa demande.

Partenaires des EM pour ce projet :



Ce jumelage contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies



CONTACTS

Dominique SCHNABELE

Conseillère résidente de jumelage
dominique.schnabele@vetagro-sup.fr

Hajer KILANI

DGSV, Responsable coopération internationale
hajer.kilani@iresa.agrinet.tn

Nejla MIDANI

Assistante
nejla.midani.fp@gmail.com

Denis REISS

Délégation Union européenne en Tunisie
Attaché de coopération
denis.reiss@eeas.europa.eu

Moez MHALLA

UGP3A, Administrateur
moez.mhalla@ugp3A.gov.tn

www.jumelage-dgsv.tn